

Garder le contact
avec *nos donateurs*

Automne 2018



Appelez :
506.857.5488

Cliquez :
www.FriendsFoundation.ca

Visitez :
135, avenue MacBeath
Moncton E1C 6Z8

Écrivez :
Friends@HorizonNB.ca

Aimeriez-vous organiser une **activité spéciale** pour les amis? Téléphonnez à Katherine, au 870.2447.

Un **don différé** peut avoir une incidence positive à L'Hôpital de Moncton. Appelez Hélène, au 860.2307.

Aimeriez-vous obtenir des **cartes de don commémoratif**? Composez le 857.5488.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le **programme Patient reconnaissant**, veuillez communiquer avec le bureau de la Fondation ou visiter son site web. Vous trouverez aussi des brochures à divers endroits dans l'hôpital.



Bienveillance branchée

Bulletin de nouvelles pour les Amis

TROIS QUESTIONS À SE POSER AVANT DE PRÉPARER SON TESTAMENT

Vous avez récemment pensé à la planification de votre succession? Vous envisagez de prendre rendez-vous avec un avocat pour préparer un nouveau testament ou modifier votre testament actuel? Si oui, la réponse aux questions suivantes vous aidera à vous préparer à ce rendez-vous et pourrait vous faire économiser temps et argent.

1. Quoi? Cette première question porte sur vos actifs et passifs. Qu'est-ce que vous possédez et qu'est-ce que devez? Estimez la valeur actuelle de votre succession. Faites une liste de tout ce que vous avez, y compris l'immobilier, les véhicules, les objets de collection, les comptes bancaires et de courtage, les polices d'assurance, etc. En plus, faites une liste de toutes vos obligations financières. Cet inventaire permettra à votre avocat de comprendre l'état actuel de votre succession.

2. Qui? Vous devez décider qui s'occupera de vos affaires quand vous serez parti. Qui voulez-vous pour servir d'exécuteur testamentaire? Ce représentant personnel doit être quelqu'un en qui vous avez pleinement confiance. Vous devez également déterminer qui sera le tuteur si vous avez des enfants à charge. Et, un ou plusieurs curateurs ou fiduciaires pour superviser les fiducies que vous pouvez avoir? En plus de ces gens,

essayez de trouver des remplaçants au cas où l'un de vos premiers choix ne peut servir. Enfin, assurez-vous de demander la permission à toutes ces personnes avant de les inclure dans votre testament.

3. Où? C'est peut-être la partie la plus difficile de la planification de votre succession. Où allez-vous transférer vos actifs? Le conjoint survivant recevra probablement la totalité ou une partie de vos biens. Les membres de votre famille peuvent aussi être bénéficiaires. Vous voudrez peut-être aussi envisager un don successoral à certaines organisations que vous avez appuyées au cours de votre vie, les organisations qui reflètent vos intérêts et vos valeurs, comme la Fondation des Amis de L'Hôpital de Moncton.

Pour vous aider à répondre à ces questions, la Fondation des Amis de L'Hôpital de Moncton offre un **guide de planification testamentaire** utile qui peut aider lorsque vous commencez à travailler sur votre planification successorale avant de rencontrer votre avocat.

Pour obtenir votre exemplaire gratuit, veuillez communiquer avec Hélène Ouellette, par téléphone au 506-860-2307 ou par courriel à Helene.Ouellette@HorizonNB.ca.



Vous êtes prié de demander l'avis de votre conseiller fiscal, votre avocat et/ou votre planificateur financier pour vous assurer que le don envisagé s'inscrit bien dans votre situation globale et votre planification successorale.